CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 7 octobre 2019 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant monsieur André Roy.

M. Dany Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

225-10-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : monsieur Jean-Guy Morin
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- **3.1** - Séance ordinaire du 9 septembre 2019
- **3.2** - Séance extraordinaire du 11 septembre 2019

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

- **4.1** - Ministère des Affaire Municipale et de l'Habitation / Réalisation complète des règlements (Annulation de plusieurs soldes résiduaires)
- **4.2** - OMH / Rapport d'approbation No 0269
- **4.3** - Garage Mathias Poulin Inc. / Soumission pour achat d'une toile pour le camion Dodge Ram
- **4.4** - Toiture Jules Chabot / Demande de paiement No 2 / Réfection toiture caserne
- **4.5** - Avocat Lavery / Règlement gestion contractuelle
- **4.6** - Offre de service UBÉO solutions Web
- **4.7** - Recommandation de paiement NO 1 : TRAVAUX CHEZ LES RÉSIDENTS

4.8 - Recommandation de paiement NO 1 ¨RÉFECTION DE LA 2E AVENUE EST

4.9 - Soumission travaux de réfection de chauffage du centre municipal

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

5.1 - Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique

6 - VOIRIE

6.1 - MRC Beauce-Sartigan / Services de génie lot 5425239 - Étude de pente et d'écoulement des eaux

6.2 - Signalisation Lévis / Soumission pour achat de divers panneaux de signalisation

6.3 - ver-Marc Inc. / Soumission pour pancarte lumineuse

6.4 - MTMDET / Réfection d'une section de la route 204 (1ere avenue-est (partie Sud)) No Ref: 154-17-0921

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - MRC Beauce-Sartigan / Service de Génie - Travaux d'inspection télévisuelle - Conduite d'eau potable et d'égout sanitaire / 1ere Avenue-est (partie Nord)

8 - ACCEPTATION DES COMPTES

9 - CORRESPONDANCE

9.1 - Don / Fabrique de Saint-Martin

10 - LOISIRS - TOURISME-CULTURE

10.1 - Parc coin 10e rue et 1ere Avenue Sud - Phase 1

10.2 - Groupement forestier

11 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE

11.1 - RICBS / Prévision budgétaire 2020

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

226-10-2019

3.1 - Séance ordinaire du 9 septembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par madame Milisa Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 , tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

227-10-2019

3.2 - Séance extraordinaire du 11 septembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance extraordinairedu conseil tenue le 11 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Marcoux et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

228-10-2019

4.1 - Ministère des Affaire Municipale et de l'Habitation / Réalisation complète des règlements (Annulation de plusieurs soldes résiduaires)

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Martin a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à la présente résolution, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

Il est, par conséquent,

PROPOSÉ PAR: monsieur Michel Marcoux

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Martin demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires tels que décrits ci-dessous,

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Dossier #249793	*Règlement No 21-2005*	*38,150.00$*
Dossier #259414	*Règlement No 30-2008*	*581,323.00$*
Dossier #271769	*Règlement No 41-2011*	*3,217.00$*
Dossier #280340	*Règlement No 57-2014*	*989.00$*

ADOPTÉE

229-10-2019

4.2 - OMH / Rapport d'approbation No 0269

ATTENDU QUE que la municipalité de Saint-Martin a reçu de l'Office Municipal d'Habitation de St-Martin le rapport d'approbation No 0269 indiquant un déficit à prévoir de 7,350.00$ pour remplacement, amélioration et modernisation de divers logement, dont 10% assumé par la Municipalité de Saint-Martin, représentant un montant de 735.00$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport d'approbation No 0269 dont le déficit de 735.00$ assumé par la Municipalité de Saint-Martin.

ADOPTÉE

230-10-2019

4.3 - Garage Mathias Poulin Inc. / Soumission pour achat d'une toile pour le camion Dodge Ram

ATTENDU QUE la municipalité désire se procurer une toile pour protéger le camion municipal;

ATTENDU la soumission de Garage Mathias Poulin Inc. au montant de 586.37$ (taxes incluses);

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'achat d'une toile pour protéger le camion municipal au coût de 586.37$ (taxes incluses), tel que la soumission de Garage Mathias Poulin Inc.

ADOPTÉE

231-10-2019

4.4 - Toiture Jules Chabot / Demande de paiement No 2 / Réfection toiture caserne

ATTENDU QUE Toiture Jules Chabot Inc. dépose la demande paiement No 2 pour les travaux réalisés du 30 août au 24 septembre 2019, dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de la caserne de pompier, au montant total de 29,528.18$ (taxes incluses);

ATTENDU la recommandation de paiement approuvée par André Gagné, architecte, de la firme AG Architecte;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d`acquitter le paiement de la demande de paiement No 2 de Toiture Jules Chabot Inc. pour les travaux réalisés du 30 août au 24 septembre 2019, dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de la caserne de pompier, au montant de 29,528.18$ (taxes incluses), selon la recommandation de André Gagné, architecte, de la firme AG Architecte.

ADOPTÉE

232-10-2019

4.5 - Avocat Lavery / Règlement gestion contractuelle

ATTENDU l'estimation des coût de Me Pier-Olivier Fradette de LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L, AVOCATS pour la révision d'un règlement de gestion contractuelle comme suit:

3 heures à 215$/h

Pour un total de 645.00$ (avant taxes)

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'estimation des coûts de Me Pier-Olivier Fradette de LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L, AVOCATS pour la révision d'un règlement de gestion contractuelle au montant total de 645.00$ (avant taxes).

ADOPTÉE

233-10-2019

4.6 - Offre de service UBÉO solutions Web

ATTENDU que l'hébergement du site était hébergé par la compagnie TDNPRO et que cette dernière n'est plus en mesure de donner ce service;

ATTENDU que monsieur le directeur général a fait des recherches auprès de d'autres fournisseurs;

ATTENDU que la compagnie UBÉO offre le service d'ébergement du Site web à partir de 189.40$ / an, incluant les frais d'envoi (formulaire)

EN CONSÉQUENCE: il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Paré

et résolu unanimement des conseillers présents;

De retenir les services de la compagnie UBÉO pour le service d'hébergement tel que décrit dans l'offre de service.

234-10-2019

4.7 - Recommandation de paiement NO 1 : TRAVAUX CHEZ LES RÉSIDENTS

ATTENDU qu'il y a des travaux de réfection en cours de la 2e Avenue Est;

ATTENDU que certains résidents de ce secteur demandent que leur branchement d'égout pluvial soit relié au service municipal au même moment du passage des travaux éxécutés par la Compagnie R.J. Dutil & Frères ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement N° 18-2003 oblige le branchement des immeubles situés en bordure d'un chemin public au réseau d'égout pluvial et ce au frais du résident qui en fait la demande;

ATTENDU que pour certains résidents cette dépense n'était pas prévue, en conséquence les élus offrent la possibilité de payer cette facture en trois (3) ans à un taux d'intérêt de 3.95% annuellement;

POUR CES MOTIFS: il est proposé par monsieur Michel Marcoux

et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

d'offrir aux résidents le financement de leur branchement d'égout pluvial sur une période de trois ans au taux d'intérets de 3.95%. Le montant de la facture sera indexé au compte de taxes de chaque année.

235-10-2019

4.8 - Recommandation de paiement NO 1 ¨RÉFECTION DE LA 2E AVENUE EST

ATTENDU que les travaux de réfection de la 2 e avenue Est suit son cour normal;

ATTENDU que l'ingénieur de la MRC fait une recommandation de paiement # 1 pour les travaux exécutés en date du 26 septembre par R.J. Dutil & Frères dans le cadre de la réfection de la 2e avenue;

ATTENDU que la recommandation est au montant de 467 191.37$ (taxes incluses);

POUR CES MOTIFS: il est proposé par monsieur Robert Lessard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

d'autoriser le déboursé au montant de 467 191.37$ tel que signifié par monsieur Olivier Lachance, ingénieur de la MRC.

236-10-2019

4.9 - Soumission travaux de réfection de chauffage du centre municipal

CONSIDÉRANT que le système de chauffage fait défaut dans la salle du centre

municipal;

CONSIDÉRANT que le monsieur le directeur général a fait une demande de prix auprès de la Plomberie P.E. Maheux inc;

CONSIDÉRANT que le montant de cette soumission s'élève au coût de 4 879.00$ taxes non comprises;

CONSIDÉRANT que ce montant comprend le remplacement de quatre serpentins à vapeur des aéroconvecteurs de la salle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Lessard

et résolu à l'unanimité des conseils présents,

d'autoriser la dépense de 4 879.00$ auprès de la compagnie Plomberie P.E. Maheux en remplacement des fournitures décrits ci-dessus.

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

237-10-2019

5.1 - Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Martin désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Martin prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Marcoux et appuyé et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

6 - VOIRIE

238-10-2019

6.1 - MRC Beauce-Sartigan / Services de génie lot 5425239 - Étude de pente et d'écoulement des eaux

ATTENDU que le contribuable du lot 5425239 veut modifier le courant du canal d'eau sur sa propriété;

POUR CE MOTIF: il est proposé par monsieur Robert Lessard,

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de l'inginérie de la MRC pour faire l'étude de pente et d'écoulement des eaux

239-10-2019

6.2 - Signalisation Lévis / Soumission pour achat de divers panneaux de signalisation

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'acquisition de divers panneaux de signalisation;

ATTENDU la soumission de Signalisation Lévis Inc. pour l'achat de divers pannaux de signalisation au coût total de 1,856.56$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'acquisition de divers panneaux de signalisation selon la soumission de Signalisation Lévis inc. au montant total de 1,856.56$ (taxes incluses)

ADOPTÉE

240-10-2019

6.3 - ver-Marc Inc. / Soumission pour pancarte lumineuse

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'achat d'une flèche en plastique lumineuse, 27 po x 62 po, 14 lampes DEL avec contrôle sans fil pour la voirie, ainsi que le support basculant manuel;

ATTENDU la soumission reçue de Ver-Mac Inc. au montant total de 1,839.60$ (taxes incluses);

En conséquence, il est proposé par madame Milisa Pépin,
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'achat d'une flèche en plastique lumineuse, 27 po x 62 po, 14 lampes DEL avec contrôle sans fil pour la voirie, ainsi que le support basculant manuel selon la soumission reçue de Ver-Mac Inc. au montant total de 1,839.60$ (taxes incluses);

ADOPTÉE

241-10-2019

6.4 - MTMDET / Réfection d'une section de la route 204 (1ere avenue-est (partie Sud)) No Ref: 154-17-0921

ATTENDU QUE le conseil prévoit débuter les travaux de réfection d'une section de la route 204 (1ere avenue Sud) dont une participation financière a été approuvée par le MTMDET selon la lettre du 19 février 2018;

ATTENDU QUE qu'une étude d'opportunité (rapport No 161-11973-00) du projet conjoint a été déposée au MTMDET mentionnant l'étendu des travaux ainsi que l'estimation des coûts;

ATTENDU QUE le conseil municipal demande au MTMDET d'être maître d'oeuvre à ce projet vu le manque d'effectif pour la réalisation d'un tel projet

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Morin,
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de nommer le MTMDET comme maître d'oeuvre au projet de travaux de réfection d'une section de la route 204 (1ere avenue Sud), dont une participation financière a été approuvée par le MTMDET selon la lettre du 19 février 2019, vu l'étendu des travaux et l'estimation des coûts.

ADOPTÉE

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

242-10-2019

7.1 - MRC Beauce-Sartigan / Service de Génie - Travaux d'inspection télévisuelle - Conduite d'eau potable et d'égout sanitaire / 1ere Avenue-est (partie Nord)

ATTENDU QUE le conseil municipal désire mandaté le service de Génie de la MRC Beauce-Sartigan pour des travaux d'inspection télévisuelle des conduites d'eau et d'égout sur la 1ere Avenue Nord ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire mettre le plan d'intervention à jour suite aux résultats de ces rapports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise Dany Poulin, directeur général à mantater la MRC Beauce-Sartigan pour des travaux d'inspection télévisuelle des conduites d'eau et d'égout sur la 1ere Avenue Nord et de mettre à jour le plan d'intervention.

ADOPTÉE

243-10-2019

8 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois de septembre 2019 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versésé

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Morin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2019 du poste:

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	25 162.98$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	5 342.14$
TRANSPORT ROUTIER	10 409.38$
HYGIÈNE DU MILIEU	11 326.54$
AMÉNAGEMENT / URBANISME, DÉVEL.	3 773.14$
LOISIRS & CULTURE	18 871.26$
FRAIS DE FINANCEMENT	3 972.51$
AFFECTATION	-94 156.21$

9 - CORRESPONDANCE

244-10-2019

9.1 - Don / Fabrique de Saint-Martin

ATTENDU la correspondance reçue par la Fabrique de Saint-Martin nous sollicitant à obtenir une publicité au feuillet paroissiale pour l'année 2020;

ATTENDU QUE le coût de la publicité est au montant de 110.00$ (sans taxes);

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement d'une publicité au feuillet parroissiale pour l'année 2020 pour un coût total de 110.00$ sans taxes.

ADOPTÉE

10 - LOISIRS - TOURISME-CULTURE

245-10-2019

10.1 - Parc coin 10e rue et 1ere Avenue Sud - Phase 1

Attendu que le conseil municipal de Saint-Martin désire réaliser un projet d'un parc coin de la 10e rue et 1ère Avenue Sud - phase 1 ;

Attendu que le conseil municipal de Saint-Martin souhaite déposer une demande financière à la MRC de Beauce-Sartigan pour un montant de 36 171.82$ dans le cadre de la politique de développement du territoire;

Attendu que le coût total de ce projet est évalué à 81 050$ et que la municipalité et ses partenaires prévoit fournir 44 878.18$;

En conséquence

Il est proposé par madame Milisa Pépin,

et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver la demande de subvention telle que présenté ;

De nommer monsieur Steeve Brisson comme responsable du projet et signataire tout document officiel avec la MRC de Beauce-Sartigan ;

De s'engager à fournir un montant minimal de 20% pour financer la réalisation de ce projet.

246-10-2019

10.2 - Groupement forestier

ATTENDU que les membres du conseil désirent faire de l'aménagement forestier sur le lot 5 425 284 Jersey;

ATTENDU que le Regroupement Forestier présentera un plan d'aménagement ce qui représente un coût de 407.57$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Milisa Pépin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

d'accepter que les coûts de 407.57$ pour le plan d'aménagement.

11 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE

247-10-2019

11.1 - RICBS / Prévision budgétaire 2020

ATTENDU que la Régie Intermunicipale a adopté son budget;

ATTENDU que les municipalités desservies sont rattachées à ce budget par une quote part à payer;

ATTENDU que les élus ont reçu une copie de ce document;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Yvan Paré

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget de la Régie Intermunicipale tel que présenté.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

248-10-2019

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20.16 hrs

Je, André Roy, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
André Roy
Maire suppléant

_____
Dany Poulin
Directeur général & secrétaire-trésorier